

L'édition complète et les trois éditions spéciales de la collection Le guide évolutif constituent la matière à l'étude de l'audit de compétence en assurance collective.

30 UFC

L'audit propose 6 autoévaluations en ligne totalisant 30 UFC, que vous pouvez effectuer dans la période de UFC de votre choix.

En vous inscrivant à l'audit de compétence en assurance collective :

- Vous devenez **automatiquement** membre de lacorpo.qc.ca (aucune cotisation supplémentaire);
- Vous **recevez** la 4e édition complète du Guide évolutif et toutes les éditions spéciales existantes;
- Vous gagnez **30 UFC** (10 en conformité et 20 en assurance collective) à la réussite des 6 auto-évaluations dans la période d'UFC de votre choix;
- Vous bénéficiez d'un rabais de 15 % sur votre prime d'assurance **responsabilité professionnelle** avec La Turquoise;
- Vous avez accès à la protection contre les **« erreurs ou omissions en avantages sociaux »** pour votre clientèle;
- Vous avez droit à des **services juridiques** spécialisés en assurance collective dont la première demi-heure est gratuite.



Seulement 125 $

tous les manuels sont compris

Visitez www.mfconseil.qc.ca

Le régime québécois d'assurance médicaments au 1er juillet 2011

Bulletin de mise à jour – Collection Le Guide évolutif

Le tableau suivant résume les ajustements apportés, à compter du 1er juillet 2011, à la prime et à la contribution des personnes assujetties au Régime général d'assurance médicaments du Québec.

Sommaire du régime général d'assurance médicaments du Québec

(Mise à jour du tableau 2.7.2.2 (i) de la page 133 de la 4e édition complète du Guide évolutif)

Prime et contribution des personnes	Clientèles[1]			
	a) Personnes de 18 à 64 ans b) Personnes de 65 ans et plus qui ne reçoivent aucun SRG (Supplément de revenu garanti)		c) Personnes de 65 ans et plus, bénéficiaires du SRG partiel, soit de 1 % à 93 % du SRG maximal.	
Au 1er juillet de l'année	**2010**	**2011**	**2010**	**2011**
Prime annuelle maximale [2] % d'augmentation 2011/2010	600 $	563 $ 94 %	600 $	563 $ 94 %
Franchise mensuelle [3] Franchise annuelle % d'augmentation 2011/2010	16,00 $ 192,00 $	16,00 $ 192,00 $ 100 %	16,00 $ 192,00 $	16,00 $ 192,00 $ 100 %
Coassurance de la personne [4] % d'augmentation 2011/2010	32 %	32 % 100 %	32 %	32 % 100 %
Contribution mensuelle maximale [5] Contribution annuelle maximale % d'augmentation 2011/2010	80,25 $ 963,00 $	80,25 $ 963,00 $ 100 %	49,97 $ Non applicable	49,97 $ Non applicable 100 %
Seuil mensuel de remboursement à 100 % [6] Seuil annuel de remboursement à 100 % % d'augmentation 2011/2010	216,78 $ 2 601,38 $	216,78 $ 2 601,38 $ 100 %	122,16 $ Non applicable	122,16 $ Non applicable 100 %

1 Depuis le 1er juillet 2007, les bénéficiaires de l'assistance-emploi et autres détenteurs d'un carnet de réclamation sans contraintes sévères à l'emploi et des bénéficiaires du SRG presque maximal (de 94 % à 99 % du SRG maximal) bénéficient de la pleine gratuité. Cette clientèle et celle des enfants de 0 à 17 ans ou de 18 à 25 ans aux études à temps plein n'ont rien à payer et ne sont pas illustrées dans ce tableau.

2 Dans le régime public de la RAMQ, la prime varie entre 0 $ et 563 $ suivant le revenu familial net de la personne tandis que, dans le régime privé, la prime peut varier (sans égard au revenu) en fonction de l'historique de réclamations du groupe.

3 Dans le régime public, la franchise maximale se cumule sur une base mensuelle et ne peut varier tandis que, dans le régime privé, la franchise maximale se cumule sur une base annuelle et peut varier de 0 $ à 963 $/année.

4 Dans le régime public, la coassurance est fixe à 32 % tandis que, dans le régime privé, la coassurance peut varier de 0 % à 32 %.

5 Dans le régime public, la contribution maximale, qui inclut la franchise et la coassurance, se cumule sur une base mensuelle tandis que, dans le régime privé, la contribution maximale se cumule sur une base annuelle.

6 Le régime public rembourse à 100 % dès que les achats de médicaments atteignent le **seuil mensuel**, tandis que le régime privé rembourse à 100 % dès que les achats de médicaments atteignent le **seuil annuel**.
Seuil de remboursement à 100 % = [(contribution maximale - franchise) ÷ coassurance] + franchise

La prime est égale à la moyenne des deux primes semestrielles applicables à l'année civile de la déclaration de revenus et est payable en fin d'année civile lors de la déclaration de revenus. Or, même si la prime maximale accuse une baisse de 6 % au 1er juillet 2011, la prime payable en fin d'année 2011 accuse une baisse réelle de 4,5 %.

Évolution des primes maximales[1] du régime public d'assurance médicaments de la RAMQ

(Mise à jour du tableau 2.7.2.6 a) (i) de la page 136 de la 4e édition complète du Guide évolutif)

Année civile	Prime applicable au 1er semestre	Prime applicable au 2e semestre	Prime payable en fin d'année civile	Variation de la prime payable
1997 à 1999	175 $	175 $	175,00 $	100,0%
2000	175 $	350 $	262,50 $	150,0%
2001	385 $	385 $	385,00 $	146,7%
2002	385 $	422 $	403,50 $	104,8%
2003	422 $	460 $	441,00 $	109,3%
2004	460 $	494 $	477,00 $	108,2%
2005	494 $	521 $	507,50 $	106,4%
2006	521 $	538 $	529,50 $	104,3%
2007	538 $	557 $	547,50 $	103,4%
2008	557 $	570 $	563,50 $	102,9%
2009	570 $	585 $	577,50 $	102,5%
2010	585 $	600 $	592,50 $	102,6%
2011	**600 $**	**563 $**	**581,50 $**	**98,1%**

[1] Primes maximales des clientèles a) et b) mentionnées plus haut dans le tableau sommaire.

Depuis 1997 à ce jour, soit depuis 15 ans, la prime annuelle maximale payable a fait un bon de 338,6 %.

Tous droits réservés - Seule la reproduction intégrale de ce document à des fins non commerciales est permise.